var SS00090 - Opérateur de dépenses *(Soins de santé)*

Synonyme Circuit de dépenses

Description L'opérateur auquel les dépenses sont attribuées. Il s'agit ici de l'institution qui prend à sa charge le remboursement de la prestation et la comptabilise dans son circuit de dépenses.

Codification

Valeur	Signification
1	DOC N de l'INAMI
2	DOC N des régions
3	Protection sociale flamande (VSB)
0	autres (p.ex. conventions internationales…)

Remarques
Les facturations dans le cadre de la Protection sociale flamande pour les conventions internationales sont classées dans 'autres' (valeur = 0).
Le 1er juillet 2014, dans le cadre de la sixième réforme de l'État, plusieurs compétences du domaine des soins de santé ont été transférées vers les régions. Les ressources financières correspondantes n'ont cependant été transférées que le 1er janvier 2019. Jusqu'alors, le remboursement était effectué par le biais du circuit de dépenses fédéral.
Un régime transitoire, en vigueur depuis la date comptable du 1er janvier 2019, permettait d'attribuer au circuit de dépenses fédéral (Compétence = 9) les prestations qui relèvent de la compétence régionale et dont la date de prestation ou de demande tombe avant le 1er janvier 2019. Les prestations qui relèvent de la compétence régionale et dont la date de prestation ou de demande tombe à partir du 1er janvier 2019 sont toujours attribuées au circuit de dépenses régional. Ce régime transitoire expire au début du mois comptable G2026M01.
Les variables Compétence et Opérateur de dépenses s'influencent mutuellement et déterminent la manière dont elles peuvent être remplies. Pour les prestations qui ne relèvent pas du régime susmentionné, elles se présentent comme suit

Si Opérateur de dépenses correspond à	Alors Compétence correspond à
0 (IC…)	0-1-2-3-4-5-6-7-8(*)-9
1 (DocN INAMI)	8-9
2 (DocN région)	1-2-3-4-5-6-7-8
3 (VSB)	0-8

(*)Cette combinaison ne peut apparaître qu'en cas de facturation du flux de dépenses fédérales.

Si Compétence correspond à	Alors Opérateur de dépenses correspond à
1-2-3-4-5-6-7 (région)	0-2
8 (adresse inconnue / à l'étranger)	0-1-2-3
9 (fédéral)	0-1
0 (VSB)	0-3

Pour les variables qui sont remplies à l'aide du régime transitoire, les rapports sont les suivants :

Code SS00090

Format SAS 1. (numeric)

Variable(s) équivalente(s)
- SS00030-Compétence

Mots clés Coûts,
Gestion des flux de données

Si Opérateur de dépenses correspond à	Alors Compétence correspond à
0 (CI...)	1-2-3-4-5-6-7-8
1 (DocN INAMI)	1-2-3-4-5-6-7-8

Si Compétence correspond à	Alors Opérateur de dépenses
1-2-3-4-5-6-7 (région)	0-1
8 (adresse inconnue / à l'étranger)	0-1

Disponible

Database	Variantes	Premières données	Dernières données
Soins de santé	ALL	2005-10-01	2026-06-30

Historique

Jusqu'à la fin de l'année comptable 2018, cette variable contenait le 'Régime de dépenses'
Assurance obligatoire : 1 – Assurance libre : 9 - Autres : 0

Source: Agence Intermutualiste (https://aim-ima.be)